

Zeitschrift:	Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber:	Union syndicale suisse
Band:	46 (1954)
Heft:	10
Artikel:	Une épreuve pour l'horlogerie suisse : la hausse des tarifs américains
Autor:	Graedel, Adolphe
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-384877

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une épreuve pour l'horlogerie suisse

La hausse des tarifs américains

Par *Adolphe Graedel*

Une vieille querelle

Le 27 juillet 1954, le président des Etats-Unis décidait, sur recommandation de la Commission des tarifs, d'augmenter de 50% environ les droits de douane sur l'entrée des montres suisses. Cette décision brutale ne constitue qu'une phase de la vieille querelle des tarifs que les manufactures d'horlogerie américaines entretiennent depuis tantôt un quart de siècle contre les fabricants suisses.

En 1930, pour la première fois, sous le gouvernement Hoover, les fabricants américains obtinrent que les droits de douane sur l'entrée des montres suisses fussent doublés, c'est-à-dire portés en fait de 33% à 66% en moyenne. Les conséquences de cette mesure draconienne ne se firent pas attendre: nos exportations de montres vers l'Amérique s'effondrèrent littéralement en peu de temps. Il fallut le changement radical de la politique économique, instaurée par le président Roosevelt en 1936 pour que les barrières douanières fussent ramenées au niveau de 1929, moyennant de substantielles concessions du côté suisse.

C'est ainsi que l'horlogerie suisse reprit sa place sur le marché des Etats-Unis, les fabricants américains restant protégés par un tarif dont l'incidence moyenne était de 33% environ, qui, on en conviendra, est loin d'être négligeable.

Au cours de la dernière guerre mondiale, les manufactures américaines se consacrèrent presque exclusivement à la production d'appareils de mesure pour l'armée. Lorsque le conflit mondial prit fin, ils eurent quelque peine à reprendre le contact avec le marché. Pour faciliter la reconversion, les fabricants suisses acceptèrent volontairement de limiter leurs exportations vers les Etats-Unis. L'industrie de la montre américaine put ainsi rejoindre son plafond de production d'avant-guerre. En définitive, elle n'eut pas à subir de dommages effectifs du fait de son absence du marché pendant les hostilités.

Un marché disputé

Pourtant, les fabricants américains ne s'estimèrent pas satisfaits. Ils déclenchèrent, dès 1948, une violente campagne contre la montre suisse. Sous prétexte qu'à la fin de la guerre la capacité d'achat du consommateur américain avait augmenté en flèche, ce qui permit aux horlogers suisses de placer leurs nouveautés — montres automatiques, montres-réveil, chronographes à usage sportif ou tech-

nique, etc. — ils réclamèrent une nouvelle hausse des droits de douane sur les montres afin de s'emparer du marché supplémentaire que les Suisses avaient conquis grâce à leur esprit d'initiative et d'invention. Chacun se plaît à reconnaître que le succès de la montre suisse aux Etats-Unis est dû avant tout à sa qualité, à la variété des modèles et des genres, ainsi qu'au bon goût de sa présentation.

Ne pouvant battre leurs concurrents, ni par la qualité, ni par une organisation plus rationnelle de la production, les fabricants américains firent une seconde fois appel à l'Etat, en 1952, pour écarter la concurrence suisse. On sait que leur requête fut admise par la Commission des tarifs, mais repoussée par le président Truman.

Nombreux furent ceux qui, dans notre pays, crurent que la querelle des tarifs était close et que l'Oncle Sam avait enterré la hache de guerre. C'était méconnaître la ténacité des fabricants américains.

Dès que les circonstances parurent plus favorables aux protectionnistes, c'est-à-dire lorsque le Parti démocrate — de tendance libérale — fut battu et qu'il fut remplacé au pouvoir par les républicains — dont les sympathies pour les idées protectionnistes sont connues — les dirigeants de l'industrie horlogère américaine lancèrent, à fin 1953, une triple offensive contre la montre suisse. Comme en 1952, ils demandèrent le relèvement des tarifs et, de surplus, réclamèrent une aggravation de la procédure douanière, tout en accusant les importateurs de montres suisses de violer les lois antitrusts aux Etats-Unis. (L'action sur ces deux derniers points est encore en cours.)

Les arguments des fabricants américains

Profitant très habilement de la présence d'un militaire à la présidence des Etats-Unis, ils exploitèrent l'argument de la défense nationale. Ils prétendirent, contre l'évidence, être seuls capables de produire certains appareils de précision dont l'armée a besoin. Or, un sénateur, M. Hunt, a prouvé au Sénat que huit entreprises non horlogères au moins peuvent, aux Etats-Unis, fournir ces mêmes appareils.

Les pays démocratiques de l'Europe qui ont finalement écrasé les régimes totalitaires fasciste et nazi, grâce à la participation américaine, seront certainement les derniers à se désintéresser des besoins réels de la défense nationale des Etats-Unis. Quant à la Suisse, qui fait elle-même de lourds sacrifices pour assurer sa défense, elle est certainement sensible à cet argument. Pourtant, personne ne croira, sur le Vieux-Continent, qu'il était indispensable pour les Etats-Unis de frapper brutalement un pays ami par une mesure excessivement lourde, qui risque de mettre en danger l'équilibre de son économie.

Même si l'industrie horlogère américaine avait besoin d'une protection, pour des raisons de défense nationale, le gouvernement possédait d'autres moyens de soutenir, par des commandes de l'armée — ou des subventions — les quelques entreprises entrant en considération, plutôt que de donner au monde le spectacle affligeant des pires errements protectionnistes. Cet avis est d'ailleurs partagé par le C. I. O. qui en a fait part au président Eisenhower. Que restait-il de l'édifice construit pour justifier une protection supplémentaire en faveur des fabriques d'horlogerie?

Les nécessités économiques?

Nullement. Les trois manufactures en cause ont réalisé, en 1953, les bénéfices les plus élevés de l'après-guerre. Ni les fabricants, ni les politiciens qui les soutiennent n'ont pu invoquer une situation financière difficile des compagnies requérantes.

Ces entreprises occupent au maximum 8000 ouvriers au total, sur 60 millions de personnes actives aux Etats-Unis. Personne ne saurait raisonnablement soutenir que cette branche industrielle joue un rôle économique justifiant des mesures exceptionnelles dans l'intérêt supérieur de l'économie américaine. Le peuple des Etats-Unis est le plus riche du monde. Riche en matières premières, en outillage industriel, en terres fertiles, en capitaux accumulés et en hommes d'affaires expérimentés, qui donnent volontiers des leçons de libéralisme aux nations moins favorisées. Ne proclame-t-il pas lui-même, *urbi et orbi*, qu'il dispose, à lui seul, de plus de la moitié de la puissance industrielle du globe? Pour les Etats-Unis, l'horlogerie n'est pas une industrie nécessaire à sa prospérité, tandis que la Suisse ne peut s'en passer.

La position de la Suisse

L'industrie horlogère présente cette particularité qu'elle est localisée dans un nombre restreint de pays, dont le producteur principal est la Suisse. En second rang se placent l'Allemagne et les Etats-Unis, puis suivent la France et l'Angleterre. La Suisse livre pratiquement 80% des montres de qualité vendues dans le monde et exporte 95% de sa production, dont plus du tiers aux Etats-Unis.

Si l'on considère que cette industrie occupe 60 000 familles dans les régions montagneuses du pays, où l'industrie lourde est impossible, on conviendra que le maintien de ses exportations présente pour la Suisse un grave problème économique et social. Grâce à l'horlogerie, elle est en mesure de se procurer une partie des matières premières dont elle a besoin pour ses industries, ainsi que les denrées alimentaires pour nourrir sa population.

Est-il besoin de rappeler aux Américains que la Suisse est privée de matières premières? Elle ne possède ni charbon, ni pétrole, ni métaux, ni aucune des matières dont la possession assure la puis-

sance des pays industriels. Le sol que ses aïeux lui ont légué est pauvre, tourmenté. Elle n'a, pour vivre, que son travail. Pourtant, elle dispose d'un atout dont elle se sert avec habileté: l'industrie horlogère qu'on lui envie et que l'on cherche à lui ravir.

Dans ces conditions, si la coopération économique entre les peuples amis de la paix n'est pas une simple figure de rhétorique à l'usage des diplomates trop soucieux de succès oratoires, il conviendrait de sauvegarder cette division internationale du travail, qui permet à une population nombreuse de vivre grâce à sa spécialisation dans un secteur où elle s'est révélée particulièrement habile.

Certes, l'horlogerie suisse ne mourra pas de la décision Eisenhower. Mais elle est durement touchée, car plus du tiers de notre production de montres prenait le chemin des Etats-Unis. Sur 60 000 personnes occupées dans nos fabriques d'horlogerie, plus de 20 000 travaillent pour ce pays.

Une décision qui a fait du bruit

Cet incident, d'apparence mineure dans la politique économique mondiale, a cependant retenu l'attention de tous les pays qui sont en relation commerciale étroite avec la grande république d'outre-Atlantique. Il marque, en effet, une attitude en contradiction flagrante avec la doctrine officielle défendue depuis des années par Washington dans les conférences internationales. Il pose la question de savoir si les Etats-Unis sont arrivés à un tournant de leur politique économique et s'ils sont en voie de retomber dans l'ornière protectionniste qui a conduit le monde occidental aux erreurs tragiques à l'origine de la dernière crise mondiale et de la guerre.

Dès maintenant, l'Europe peut craindre qu'à la moindre difficulté économique les Etats-Unis ne soient tentés de prendre des mesures douanières sans aucune considération pour la situation de leurs partenaires commerciaux. Aussi la désillusion est-elle grande parmi ceux qui crurent que les Etats-Unis, en prenant la tête des démocraties occidentales, allaient tirer le monde de ses difficultés économiques, politiques et sociales. Il appert aujourd'hui que le gouvernement américain est retombé dans l'ornière protectionniste qu'il a lui-même si justement critiquée chez les autres.

L'augmentation des tarifs sur les montres a fait dire, avec raison, qu'elle apporte, dans un cas concret, la preuve de l'incapacité des dirigeants américains de s'astreindre aux exigences du commerce libre, après avoir proclamé aux quatre vents des cieux la nécessité, pour le monde démocratique, de réduire les obstacles à la circulation des biens.

La partie qui s'est jouée entre une nation fière de détenir, à elle seule, 50% de la puissance industrielle du monde, et un petit pays dépourvu de toute richesse naturelle, était par trop inégale. Elle a

fait naître une impression pénible, même chez ceux qui gardent en mémoire les sacrifices que le peuple américain a généreusement consentis pour secourir l'Europe exsangue à la fin de la guerre. L'évolution de l'esprit des dirigeants d'une grande nation, en qui des millions d'hommes dans le monde avaient placé leur confiance, est profondément attristante. Elle rappelle aux petits pays que les déclarations solennelles des « grands » sur la solidarité économique des nations sont des formules soumises aux vicissitudes de la politique et qu'elles peuvent varier au gré des intérêts du moment.

Le prestige des Etats-Unis dans le monde n'aura rien gagné à la décision du président Eisenhower dans le cas des montres suisses. Bien au contraire — et nous le regrettons très sincèrement — elle aura apporté un argument à ceux qui accusent l'Amérique de faire une politique dénuée de toute générosité et uniquement inspirée par des visées d'hégémonie économique.

Hommage aux syndicats américains

L'attitude des grands syndicats américains, le C. I. O. et l'A. F. L. contraste heureusement avec l'inconséquence et l'inconstance des dirigeants politiques au pouvoir. En 1952 déjà, sous le gouvernement Truman, les syndicats en question intervinrent auprès des autorités de leur pays pour exprimer leur attachement au principe de la liberté des échanges entre les pays démocratiques de l'Occident et à l'idée de la coopération économique pour assurer le relèvement progressif du niveau de vie de tous les peuples.

Ces démarches ont été renouvelées auprès du président Eisenhower avant qu'il ne prit sa regrettable décision. Tant le C. I. O. que l'A. F. L. déconseillèrent au chef de l'Etat de donner suite à la demande d'augmentation des tarifs sur les montres suisses. Ils invoquèrent les répercussions fâcheuses qu'une telle augmentation ne manquerait pas d'avoir, non seulement en Suisse, mais dans tous les pays intéressés au développement des relations commerciales avec les Etats-Unis. Nos amis syndicalistes américains avaient vu juste. Ils ont prévu les conséquences psychologiques d'une mesure protectionniste que le monde ne comprendrait pas et qui ébranlerait la confiance que l'Amérique s'est acquise au prix du sang de ses fils, répandu sur les champs de bataille, d'abord, et des milliards de dollars distribués ensuite en Europe.

La malheureuse décision du président Eisenhower a suscité effectivement un intérêt exceptionnel sur le plan international. La presse d'une vingtaine de pays a commenté, sous un angle critique, la hausse des tarifs sur les montres suisses. Aux Etats-Unis même, cette mesure est loin d'avoir rencontré une approbation générale dans l'opinion publique, bien au contraire. Des associations d'industriels, des chambres de commerce, des journaux et revues tels

que *Fortune Magazine*, *Business Week*, *Barron's National Business and Financial Weekly*, etc., ont critiqué le relèvement des droits de douane sur les montres.

L'attitude très ferme du C. I. O. et de l'A. F. L. dans cette question, ainsi que les critiques nombreuses qui se sont fait jour dans la presse américaine nous permettent d'espérer que les courants de l'opinion publique favorables à la coopération économique finiront par l'emporter sur les courants protectionnistes et empêcheront les Etats-Unis de retomber dans un isolationnisme économique qui inquiète l'Europe. Ce dont le courage moral du président Truman avait heureusement su les préserver.

Quelles sont les perspectives de l'horlogerie suisse?

Le peuple suisse a fait preuve d'une belle solidarité à l'égard de l'industrie horlogère. Les autorités fédérales, les gouvernements des cantons horlogers, ainsi que les grandes communes horlogères, ont protesté contre la décision Eisenhower. Les associations professionnelles intéressées: la Chambre suisse de l'horlogerie, la Fédération horlogère, la F. O. M. H. ont agi de même. La F. O. M. H. a organisé de grandes manifestations populaires dans les centres horlogers. Des milliers de citoyens ont répondu à son appel et ont approuvé les déclarations des autorités, des associations patronales et de la F. O. M. H. La presse, de son côté, a exprimé le sentiment général de réprobation du peuple suisse devant ce geste incompréhensible. Maintenant, il convient de faire face aux réalités.

Le Conseil fédéral interviendra par la voie des négociations à Washington pour tenter de réduire la portée de la hausse des tarifs ou obtenir des compensations aux dommages causés à notre économie. La Confédération, les cantons et les communes devront parer à un accroissement éventuel du chômage au cours de ces prochains mois. Mais c'est aux fabricants qu'incombe la plus lourde tâche: celle de prendre des dispositions sur le plan technique et commercial pour maintenir le maximum de ventes aux Etats-Unis. Ils devront soigner, plus encore que par le passé, la qualité de leurs montres. Les techniciens devront rivaliser d'ingéniosité pour créer des nouveautés et adapter constamment nos produits au goût de la clientèle. Nos ouvriers, de leur côté, devront vouer tous leurs soins au fini et à la qualité de leur travail. La formation professionnelle, d'une part, l'organisation rationnelle du travail et de la vente, d'autre part, constitueront, comme par le passé, le meilleur moyen de conserver les positions acquises dans le monde par l'horlogerie suisse et pour en conquérir de nouvelles.

Enfin, le coup dur que nous porte notre principal client doit nous inciter à prospector avec soin d'autres marchés que celui des Etats-Unis. Nous savons que ce n'est pas là chose facile et que la prospection de nouveaux débouchés est une œuvre de longue haleine,

nécessitant des sacrifices financiers et des qualités de persévérance exceptionnelles. Nous sommes persuadés que l'horlogerie suisse est capable de soutenir ces efforts, avec l'appui éclairé des autorités.

La décision du président Eisenhower frappe brutalement l'horlogerie suisse. Ainsi se trouve confirmée, hélas, la vulnérabilité extraordinaire de cette industrie. Les facteurs constitutifs de sa prospérité sont directement influencés par les événements politiques à l'étranger. Les grands pays industriels font de patients efforts et parfois de grands sacrifices pour transplanter l'horlogerie et la développer chez eux. Ils contingentent l'entrée des montres suisses, renforcent les barrières douanières, subventionnent les fabriques d'horlogerie, etc.

Ces revers auront au moins le mérite d'avoir mieux fait comprendre, dans tous les milieux de notre population, la permanence des dangers qui planent sur l'horlogerie suisse et la nécessité du statut horloger que le Parlement a voté en 1952 pour sauvegarder l'existence de l'un des piliers de notre économie nationale.

Nouvelles menaces pour l'horlogerie suisse

La hausse directe des droits de douane sur les montres ne représente qu'un secteur de l'offensive des fabricants américains contre l'importation des produits suisses.

Une seconde attaque, tout aussi dangereuse — si ce n'est plus encore — vise la nouvelle interprétation de la procédure de dédouanement que réclament les manufactures américaines. Lors de l'élaboration du traité de commerce entre la Suisse et les Etats-Unis, les fabricants d'horlogerie américains ont obtenu l'insertion d'une clause dite des « *adjustments* », qui leur assurait un avantage d'ordre commercial vis-à-vis de la clientèle. Il s'agit des taxes supplémentaires prélevées sur les montres portant la mention « *adjusted* ». Les fabricants américains apposent, sans frais, ce terme sur leurs montres, tandis que les montres suisses portant cette mention payent une taxe d'un demi-dollar pour chaque « *adjustment* », ce qui peut provoquer une charge supplémentaire de 2,5 dollars par pièce. Les fabricants suisses qui ne veulent pas payer ce droit supplémentaire doivent apposer la mention « *non adjusted* ». Depuis tantôt vingt ans, les montres suisses de qualité courante sont importées aux Etats-Unis avec la mention « *non adjusted* » et ne paient pas la taxe supplémentaire. Il n'existe jusqu'à ce jour aucune obligation pour le fabricant suisse de marquer ses montres avec l'une, plutôt que l'autre de ces deux inscriptions. Chacun choisissait celle qu'il estimait la plus favorable au placement de ses produits aux Etats-Unis. Il s'agit donc bien d'une notion *commerciale* et non technique.

Aujourd'hui, constatant que le client ne se préoccupe guère des inscriptions figurant sur le mouvement et donne souvent sa préférence à la montre suisse même lorsque celle-ci est marquée « non adjusted », les fabricants américains réclament des autorités douanières qu'elles donnent une valeur *technique* au terme « adjusted » et *obligent* les fabricants suisses à munir leurs montres de ce terme lorsque certaines conditions techniques sont réunies.

Si cette nouvelle interprétation de la procédure de dédouanement était admise, ce serait, en plus de la hausse des tarifs intervenue le 27 juillet dernier, un nouvel handicap grave pour l'entrée de nos montres aux Etats-Unis. Or, l'administration des finances à Washington est en train de conduire une enquête à ce sujet depuis plusieurs mois. Selon la décision qui sera prise, le protectionnisme américain pourrait remporter une seconde victoire.

Une troisième menace plane sur l'horlogerie suisse, sous forme de l'accusation portée contre certains grands importateurs de montres suisses d'avoir enfreint les lois anti-trusts aux Etats-Unis, en souscrivant aux conditions qui leur sont imposées par les fabricants suisses. Le Département de justice des Etats-Unis a soumis cette question à une vaste enquête auprès des importateurs de montres suisses. Selon les conclusions qui seront tirées de l'enquête, le dossier sera transmis aux tribunaux compétents qui statueront sur la plainte. On sait que des sanctions extrêmement lourdes peuvent être prises, y compris l'interdiction des importations, contre les entreprises qui seraient reconnues coupables d'infraction aux lois anti-trusts.

Ce qui étonne dans cette attaque, c'est que les engagements réciproques des importateurs américains et des fabricants suisses datent d'une vingtaine d'années et qu'ils n'ont jamais donné lieu à la moindre difficulté. Rappelons que les lois anti-trusts furent édictées en vue de protéger le consommateur contre les excès des trusts. En même temps, on reproche aux fabricants suisses de vendre leurs montres trop bon marché aux Etats-Unis. On conviendra qu'il y a dans les accusations des fabricants américains des contradictions choquantes que l'on ne peut expliquer que par leur volonté de recourir à tous les moyens de procédure que leur offre la législation de leur pays pour écarter la concurrence suisse.

Personne ne peut savoir, dans l'état actuel des enquêtes sur la question des « adjustments » et sur celle des lois anti-trusts, quelles seront les conclusions de l'administration américaine. Tout ce que l'on peut dire, c'est que la décision du président Eisenhower n'a pas mis fin à la querelle contre la montre suisse. Les fabricants américains poursuivent leur offensive sur deux autres fronts où ils espèrent élever successivement de nouvelles barrières à l'entrée des produits horlogers aux Etats-Unis.

Dans ces conditions, on comprendra mieux la réaction de nos populations horlogères et les craintes qu'elles nourrissent quant à l'avenir des exportations vers les Etats-Unis. C'est dire qu'au cours de ces prochains mois l'horlogerie fera probablement encore parler d'elle et que les autorités fédérales devront intervenir à Washington pour défendre, comme elles l'ont fait dans la question des tarifs, les intérêts de l'horlogerie et de l'économie suisses.

Le Conseil économique et social des Nations Unies

Par *H. Pineo*

Atmosphère lourde

La première partie de la 18^e session du Conseil économique et social des Nations Unies s'est tenue à Genève du 29 juin au 5 août 1954. Le deuxième acte de cette session se jouera à New-York en novembre prochain. Les délégués de dix-huit pays ont eu à examiner un ordre du jour d'environ trente points. Ils ont fait leur possible pour prendre des décisions sur chaque point et, en une large mesure, ils ont réussi même parfois à l'unanimité. Encore faut-il voir ce que ces décisions signifient, ce qu'elles ont de pratique, ce qu'elles réalisent, ce qu'elles apportent au progrès économique et social.

Mais avant d'entrer dans cette matière, il convient de réfléchir un instant et de rappeler les buts et fonctions de l'Ecosoc.

Le conseil est, aux termes de la charte, un organe principal des Nations Unies, doté, sur le plan international, de pouvoirs spéciaux dans les domaines économiques, sociaux, culturels et autres. Il a latitude d'adresser des recommandations à l'assemblée générale, aux Etats membres et aux institutions spécialisées; il a également d'importantes fonctions de coordination. En conséquence, il devrait être à même de prendre l'initiative lorsqu'il s'agit de questions économiques et sociales d'importance internationale.

Voilà la théorie, mais la pratique est autre chose. D'ailleurs, ayant assisté pour la première fois, de bout à bout, à une session de l'Ecosoc, nous sommes assez prudent dans nos jugements et nous préférons exprimer notre impression en citant ceux qui ont plus d'expérience et davantage d'autorité. Ecouteons donc le représentant du Royaume-Uni déclarer: « A l'heure actuelle, l'ordre du jour est conçu de telle façon que les membres du conseil doivent débattre pendant des jours entiers des questions que rien ne permet de considérer comme assez importantes pour retenir l'attention de ceux qui sont responsables, dans leur pays, de l'orientation de la politique nationale. » Et il poursuit: « Très souvent, les débats du conseil ne